



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **SEANCE DU 30 novembre 2020**

<u>Membres présents</u>: M.DAVID, Mme BOSCHER, M.JONVEL, M.COSTARD, Mme NAOUR, Mme GUÉRIN, M. BALAN, Mme LEHERISSEY, Mme LECOURT, Mme VALLET, M. L'HERMENIER, Mme BROUTE, M. GOUAULT, Mme HOUZE, M. GROSSET, M. GUYOT, Mme MENARD, Mme DEMIRASAL, Mme ETIENNE, M. LINTANF, Mme MERIAN.

Membres absents excusés : M.PRIGENT, M.BOURRY, Mme DENIEL, Mme CONNAN, M. GUEMAS, M.SELLIER, M. TUAL, M. CHARLES, Mme CARLIER, M. JEGOU.

#### Ordre du jour :

#### 1. Domaine administratif

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour.
- 1.2. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05 novembre 2020.

#### 2. Vie scolaire et pédagogique

#### 3. Domaine financier

3.1. Prélèvement sur le fonds de roulement

(vote)

3.2. Décision Budgétaire Modificative

(vote)

3.3. Budget 2021

(vote)

3.4. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2021 (vote)

#### 4. Questions diverses

Le quorum est atteint (21 membres), ouverture de la séance en distantiel à 18h10. Le Principal précise les modalités de fonctionnement relatives à la prise de parole et au vote.

#### I. Domaine administratif

#### 1.1. L'Ordre du Jour est adopté.

#### Ajout:

- une rubrique au domaine financier : Ventilation de la dotation complémentaire des crédits globalisés et des fonds sociaux,
- une information sur la grève du 1<sup>er</sup> décembre et quatre questions des parents.
- 1.2. M. COSTARD est nommé secrétaire de séance.
- **1.3.** Le PV du CA précédent est adopté après ajout demandé et accepté, de la part de Mme Caroline Merian, conseillère municipale et communautaire, et portant sur la question de la sécurité aux abords du collège : « Concernant la circulation sur la passerelle, les délégués parents font part du sentiment d'insécurité ressenti par les élèves, certains disent avoir été suivis jusqu'à leur domicile ».

## II. Vie scolaire et pédagogique

#### III. Domaine financier

#### 3.1 Prélèvement sur le fonds de roulement

A ce jour, le montant du fonds de roulement s'élève à 102 427,72 €. Suite à la crise sanitaire de la COVID 19, le collège a remboursé par remise d'ordre 125 968,50 € aux familles. Ce remboursement engendre un déficit constaté de 5 867,96 € en charges du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et par contribution au service Administration et Logistique (ALO). Pour rappel, sur le prix d'un repas payé de 3,00 €, il est retenu 0,67 € au titre du reversement au CD22 et 0,45 € en charges du SRH du collège, soit un reliquat de 1,88 € à mettre dans l'assiette en denrées.

Afin de sécuriser le service ALO (si déficitaire, plus de paiement possible des factures liées aux prestations de ce service) il est proposé un prélèvement de 6 000,00 €. Le montant qui ne sera pas utilisé retournera dans le fonds de roulement après le compte financier.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### 3.2 Décision Budgétaire Modificative (DBM)

La DBM relative au prélèvement de 6 000,00 € sur le fonds de roulement est adoptée à l'unanimité.

#### 3.3 Ventilation de la dotation complémentaire des crédits globalisés et des fonds sociaux

En juin, le collège avait perçu une dotation de 2 457,00 € pour les crédits globalisés. Nous venons de percevoir une dotation complémentaire de 4 023,00 € au titre de l'année 2020.

Il est proposé de ventiler ce montant :

- 1 523,00 € pour les manuels scolaires (dont 878,70 € en rattrapage du prélèvement effectué sur le fonds de roulement),
- 2 500,00 € pour les actions « autres projets pédagogiques ».

Ventilation approuvée à l'unanimité.

De même, en juin, le collège avait perçu une dotation de 3 746,00 € pour les fonds sociaux. Nous venons de percevoir une dotation complémentaire de 2 900,00 € au titre de l'année 2020.

Il est proposé de ventiler ce montant :

2 900,00 € pour le fonds social collégien.

Ventilation approuvée à l'unanimité.

### 3.4 Budget 2021

Le budget est l'acte par lequel sont prévus et autorisés les dépenses et les recettes d'un exercice. Il est soumis à quatre grands principes :

- Annualité
- Unité
- Universalité
- Spécialité

Il est élaboré par service, puis en « domaines » et « code activité » avec des codes spécifiques :

- O = établissement
- 1 = Etat
- 2 = Collectivités territoriales

M. COSTARD présente le budget prévisionnel pour l'année 2021 entre les différentes subventions et les dépenses.

A noter, qu'il n'est pas prévu de voyages pour ce budget et qu'ils pourront être éventuellement envisagés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Il est proposé un prélèvement de 5 000,00 € pour anticiper les dépenses liées à la crise sanitaire.

Le budget est adopté à l'unanimité.

## 3.5 Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2021

Dès le premier euro dépensé, nous devons avoir l'autorisation du CA et respecter le code des marchés publics. Afin de ne pas réunir le CA tous les jours, il est proposé de donner au chef d'établissement une délégation de signer les contrats et conventions au titre de l'année 2021 dans la mesure de :

- Délégation sur l'année 2021 uniquement
- Dans la limite des crédits ouverts au budget
- Dans le respect des procédures des marchés publics.

Délégation de signature attribuée à l'unanimité.

#### IV. Questions diverses

#### Questions posées par les parents :

# 4. 1 La procédure à suivre, lors d'un cas contact ou d'un cas confirmé d'un élève, ne semble pas connue pour tous les parents. Est-il possible de faire un rappel aux parents?

Le principal rappelle la procédure : si cas contact, le repérage au sein du collège avec l'infirmière et les enseignants donne lieu à une communication avec les parents pour isolement et demande de passer le test. Un courrier explique alors la procédure. Normalement la CPAM doit prendre contact avec l'établissement mais pas forcément suivi car sans doute trop de cas à traiter dans le département. Pour la reprise, il est demandé aux parents de fournir une attestation sur l'honneur que le test réalisé est négatif.

A ce jour, six cas signalés au collège mais pas de chaîne de contamination identifiée, seulement des « foyers familiaux ».

## 4. 2 Lorsqu'un ou plusieurs élèves sont confinés, un enseignement en distancier est-il prévu?

Un représentant des parents précise que certains parents jugent les cours en distanciel insuffisants. Par exemple, sur une classe de 5<sup>ème</sup>, pas assez de travail et de suivi sur la semaine. C'est plus un ressenti des parents car c'est plus difficile actuellement avec le présentiel que lors du dernier confinement.

- M. GROSSET explique que depuis le mois de mars, il est procédé à un affinage car tous les élèves ne sont pas égaux dans les familles, du point de vue accompagnement, informatique et numérique. Mais les enseignants se rapprochent au mieux des familles pour adapter les cours et les interventions.
  - 4.3. Le protocole sanitaire du self vient de changer. Vous informez les parents d'une perte de 40 places. Les effectifs du midi ont-ils diminué suite au contexte sanitaire? Pensez-vous proposer aux familles la possibilité de modifier le régime de leurs enfants?

Le renforcement du protocole sanitaire induit la séparation des tables au self pour des emplacements à quatre ou six places. Ensuite, les élèves doivent noter les autres élèves présents à leur table. Malgré la perte de 40 places, la rotation est suffisante le midi pour permettre à tous les élèves de déjeuner sereinement.

4.4. Le contexte sanitaire actuel entraîne une organisation différente pour les conseils de classe. La formule choisie ne permet pas un échange en groupe. La présence des élèves et parents délégués nous semble importante. Pourquoi ne peuvent-ils pas participer à la réunion prévue? Dans ce cas, une visioconférence semblerait plus adaptée.

A la demande de la préfecture et de la Direction académique, les réunions dans l'établissement doivent demeurer exceptionnelles. De ce fait, le conseil de classe comprend le professeur principal et le personnel de direction en charge du suivi de la classe et pour les 3ème le personnel psychologue (aide à l'orientation). De plus, le protocole sanitaire mis en place nous oblige à nettoyer les salles de classe tous les soirs et rend impossible l'utilisation de plusieurs classes en même temps (contrainte de présence des agents).

Le professeur principal établit un bilan avec ses collègues et organise une heure de vie de classe avec les élèves. Un espace communication est disponible pour les parents avec un tuto et retour vers le responsable. Un retour du conseil de classe est donné aux parents avec possibilité, si besoin, d'un échange téléphonique.

Un représentant des parents s'interroge sur la tenue du conseil de classe en visio. Le principal répond que c'est très compliqué, beaucoup de prises de parole successives et la vision ne semble pas efficace et complexe (expériences d'autres établissements non concluantes). La présence des élèves n'est pas nécessaire car il y a la vie de classe qui permet d'avoir leurs avis.

## 4.5. Information : Sécurité et circulation aux abords du collège

Les parents vont à nouveau envoyer un courrier à M Le Maire et à M Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Nous espérons une réponse rapide pour avancer sur ce dossier important.

## 4.5. Information sur la grève du 1er décembre

Le mardi 1er décembre, la totalité des personnels assistants d'éducation (AED) du collège sera en grève. Néanmoins, le collège sera ouvert, les cours assurés et le service de restauration fonctionnera. Afin de garantir la sécurité physique et sanitaire des élèves, nous incitons les familles à garder leurs enfants à la maison.

Fin de la séance à 19h20.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Thierry COSTARD